

PV DU CONSEIL DU 11 février 2025

L' an deux mille vingt-cinq, le lundi 11 février 2025 à 19h00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire MAIRIE DE LONDIGNY, sous la présidence de Monsieur RAGONNAUD Jean-Pierre, Maire.

Date de convocation : 03 Février 2025

Présents : Monsieur BARBARIT Anthony, M BARBARIT Claude, Monsieur CHALMOT DE LA MESLIERE Yves, Monsieur FRAGNAUD Christophe, Monsieur PITOUT VENTURI SICARD Florian, Monsieur QUOQUILLAUD Éric, Monsieur RAGONNAUD Jean-Pierre

Pouvoirs : Mme BARBARIT Jacqueline donne pouvoir à M BARBARIT Claude
Monsieur PITOUT VENTURI SICARD Jonathan donne pouvoir à Monsieur PITOUT VENTURI SICARD Florian

Absent(s) : Monsieur LAMBERT Eric

Excusé(s)

Secrétaire de Séance : Monsieur Florian PITOUT VENTURI SICARD

Nombre de conseillers

En exercice : 10

Quorum : 6

Présents : 7

Votants : 9

Absents : 1

Exclu : 0

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du CGCT.

En ouvrant la séance, M le Maire soumet au vote le procès-verbal du conseil municipal du 16/12/2024.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

D2025 1 1 : Travaux maison route du cormier

M le Maire indique que la commune a perçu une subvention par le département pour financer les travaux d'isolation de de mise au norme de la maison sise 2 rte du Cormier.

Il convient de procéder aux travaux prévus courant 2025, afin de demander la subvention par la suite.

Il présente le devis de l'entreprise Tendance créative pour le changement des fenêtres et volets pour un montant de 7 338.02€ TTC.

Il présente de devis de Charles Laffond pour les travaux électriques. Ce devis est à réajuster en fonction des travaux à réaliser.

Il indique également qu'il faudra prévoir l'isolation à prendre chez 3 M, qui sera posé par les agents.

Après en avoir délibéré, le conseil décide :

- De valider le devis de tendance créative et charge M le Maire de le signer
- Charge M le Maire de refaire le devis d'électricité de M Laffond et de le signer
- Charge M le Maire de signer tous les documents nécessaires à ces travaux
- Inscrire les crédits au budget

Pour : 9

D 2025 1 2 Résiliation de la ligne fixe de la salle des fêtes

M le Maire indique qu'après attache auprès des services de la préfecture, il n'y a pas d'obligation d'avoir une ligne fixe pour la salle des fêtes.

Il propose donc la résiliation de celle-ci.

Après en avoir délibéré, le conseil décide :

- De résilier la ligne téléphonique de la salle des fêtes
- Charge M le Maire de signer tous les documents

Pour : 9

D 2025 1 3 Remboursement FIHP

Monsieur le Maire expose au conseil la situation suivante :

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, donne obligation de versement d'une contribution financière au Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP). En contrepartie, le FIPHFP finance des aides en faveur de l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique. Dans certaines situations, les agents peuvent être amenés à bénéficier de ce dispositif. La collectivité avance les frais, et le FIHP procédera au remboursement de ces derniers

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- A l'unanimité, donne son accord pour faire l'avance des sommes engagées (dans la limite des aides attribuées par le FIHP) dans le cadre du dispositif de maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés, et demandera le remboursement auprès du FIHP
- Charge Mr le Maire de signer tous les documents nécessaires au remboursement des sommes engagées
- D'inscrire au budget les dépenses afférentes

Pour : 9

D 2025 1 4 Convention avec l'entreprise Touretsol pour travaux d'extension de la salle des fêtes

M le Maire indique qu'après une première proposition de l'entreprise Touretsol pour l'étude de l'extension de la salle des fêtes (création de WC), le cout estimé des études s'élèverait à environ 20 000€ HT (sans les travaux).

Une autre solution est envisagée, à savoir une construction de moins de 20m², ce qui n'obligerait plus le dépôt d'un PC et les études.

M le Maire présente la convention avec l'entreprise Touretsol pour la réalisation des plans liés au dépôt de la DP pour un montant de 4 080€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil décide :

- De valider la nature des travaux sous le seuil des 20m²
- De valider le devis de l'entreprise Touretsol pour réaliser tous les documents nécessaires à cette DP
- Charge M le Maire de signer tous les documents nécessaires
- Inscrire les crédits au budget

Pour : 9

Questions diverses

1)Un devis sera réalisé pour la création d'un filtre à sable pour mise en conformité des toilettes extérieurs avec l'assainissement. Ainsi que la création d'une trappe de visite dans les wc pour accès à la fosse.

2) Info : Proposition de l'ADA d'Aigre de mettre un stop au croisement de la route de chez M Quoquillaud

3) Fête de la musique, organisation d'un évènement le 21 JUIN

Voir pour inaugurer le four en même temps ?

4) suivi travaux four à pain (création d'un lien pour consolider les murs extérieurs, non compris dans le devis)

4) prévision budget et travaux (FDAC ou PAT? pas de subvention cette année...

création d'un emploi permanent pour agent technique,

Envoi tableau excel préparatoire du budget avant le 21/02

Prochaine date de conseil pour vote du budget : le 10 mars

6) demande de location pour installation poterie

Le conseil ne souhaite pas louer la maison

Inventaire du petit patrimoine : M Ragonnaud et M Pitout vont s'en charger

Avis de la chambre agriculture sur photovoltaïque : M Fragnaud

PLUI et PADD : M Chalmot de la Meslière

Rétrocession chemin LGV : M Fragnaud

FIN DE SEANCE A 20h52

